

**DELIBERATION 2021-45**

LE HUIT AVRIL DEUX-MILLE VINGT ET UN A DIX-HUIT HEURES TRENTE, S'EST RÉUNI LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN DE VEDAS EN SALLE DES GRANGES, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR FRANCOIS RIO, MAIRE DE LA COMMUNE, À LA SUITE D'UNE CONVOCATION EN DATE DU VINGT CINQ MARS DEUX-MILLE VINGT ET UN.

**PRESENTS :** M. RIO – MME RIMBERT- M. PLAUTIN – MME FABRY – M. PIOT – MME BRUEL – M. VAN LEYNSEELE – MME PENA –MME PIACENTINI- MOREAU. M. HIVIN – M. BRUGUIERE – MME PASSERAT DE LA CHAPELLE – MME BIANCO CHAINE –MME MOUGIN. - M. WALCZACK – M. BLANCHARD – M. TREPEAU – M. CADIOU - - M. ROBIN -- MME MYSONA – M. BOISSEAU – M. LACOMBRE – M. THEOL – MME ROLLAND – M. FONTVIEILLE- MME OMS

**ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :** M. QUINTIN procuration à M. RIO – MME FERRAI procuration à MME PENA- M. LEFEVRE procuration à M. CADIOU – MME MAURIN procuration à MME BRUEL – M. ODIN procuration à MME RIMBERT- MME DE ROBERT DE LA FREGEYRE procuration à M. HIVIN- MME GUIRAUD procuration à MME OMS – M. LACOMBRE procuration à MME MYSONA - M. FONTVIEILLE procuration à M. ROBIN

**ABSENTS EXCUSES :**

**ABSENTS :**

M. PIOT a été élu secrétaire de séance à l'unanimité, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

**OBJET : Modification du règlement intérieur du concours de masques de Carnaval à destination des enfants de la commune**

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération n°2021-17 datant du 4 mars 2021, l'organisation d'un concours de masque à destination des enfants de la commune a été adoptée.

En raison des mesures sanitaires actuelles, les élèves de l'école d'arts plastiques ne peuvent plus continuer leurs travaux sur ces masques. En ce sens, afin de ne pas les pénaliser et de leur permettre de pouvoir continuer leurs travaux après le confinement, Monsieur le Maire propose de prolonger ce concours.

Les nouvelles modalités de ce concours sont décrites dans le règlement annexé à la présente délibération. Seules des dates ont été changées.

**Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :**

|            |           |
|------------|-----------|
| Pour       | UNANIMITE |
| Contre     |           |
| Abstention |           |

Envoyé en préfecture le 13/04/2021

Reçu en préfecture le 13/04/2021

Affiché le 13/04/2021

ID : 034-213402704-20210408-DEL2021\_45-AI

**SLOW**

**Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire :**

- **APPROUVE** le nouveau règlement du concours annexé à la présente délibération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

**François RIO**  
**Maire de Saint Jean de Védas**



A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, connected strokes, positioned below the official stamp.